

PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES DU COMPTE ASSURÉS AMELI

Pas-à-pas Novembre 2021



INSCRIRE UN
ENFANT SUR LA
CARTE VITALE DE
L'AUTRE PARENT
(DEMANDE DE
DOUBLE
RATTACHEMENT)

Les principes directeurs du pas-à-pas

Ce pas-à-pas a pour ambition de présenter la démarche du téléservice *Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent*, **étapes par étapes**, pour donner une vision détaillée de la **version assuré**, ainsi que les **bénéfices** associés à ce téléservice, tant pour les assurés que pour les collaborateurs Front-office et Back-office en CPAM.

Il a ainsi vocation à **s'inscrire en complément** des supports de formation existants : le didacticiel qui présente notamment des captures écrans de façon animée à destination des assurés et les modules de e-learning qui permettent de maîtriser le compte dans son ensemble.



Principes directeurs

- Ce pas-à-pas décrit le parcours du téléservice :
 - Sur le **compte ameli web et sur l'appli ameli**

- Il précise également :
 - Les **cas d'usage** qui peuvent entraîner la sollicitation du téléservice
 - Les **cas d'exclusion**
 - Les **délais moyens de traitement** de la demande réalisée en ligne
 - Les **objections les plus fréquentes** (côté assurés et côtés Caisses), et les **réponses** à y apporter

- Ce document a vocation à être **actualisé au fur et à mesure des mises à jour du téléservice.**

Bénéfices du choix du téléservice : Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent

Pour les assurés



La possibilité d'inscrire un ou plusieurs enfant(s) sur la carte vitale du second parent sans devoir ni appeler ni envoyer un courrier à sa CPAM.



Les signatures des deux parents ne sont plus nécessaires.



Le parent qui utilise le téléservice n'a plus à remplir le cerfa de « demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou aux deux parent assurés »



Et bien sur, une fois réalisée la démarche, l'assuré n'a plus à envoyer de feuilles de soin papier pour son enfant à sa CPAM.

Pour les collaborateurs



Conseillers et Téléconseillers :

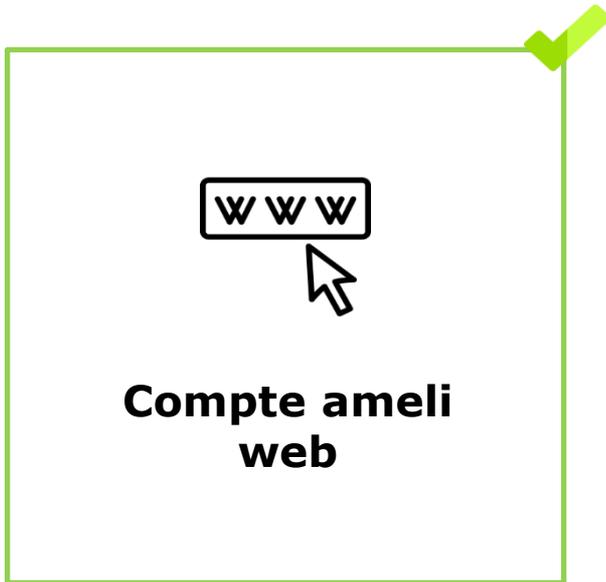
- Des flux en accueil et au téléphone réduits



Agents de Back-Office :

- Pas d'injection automatique dans l'outil Progrés

Disponibilité du téléservice sur les différents appareils



Téléphone

Principaux cas d'usage possibles

Un assuré qui souhaite inscrire son enfant sur la carte Vitale de l'autre parent.

Le père ou la mère présente alors sa propre carte Vitale au médecin ou pharmacien. Autrement dit, le double rattachement évite de démunir de sa carte vitale un des deux parents et permet des remboursements plus rapides.

L'inscription de l'enfant sur chacune des cartes vitale de ses parents est particulièrement utile lorsque ces derniers vivent séparément.

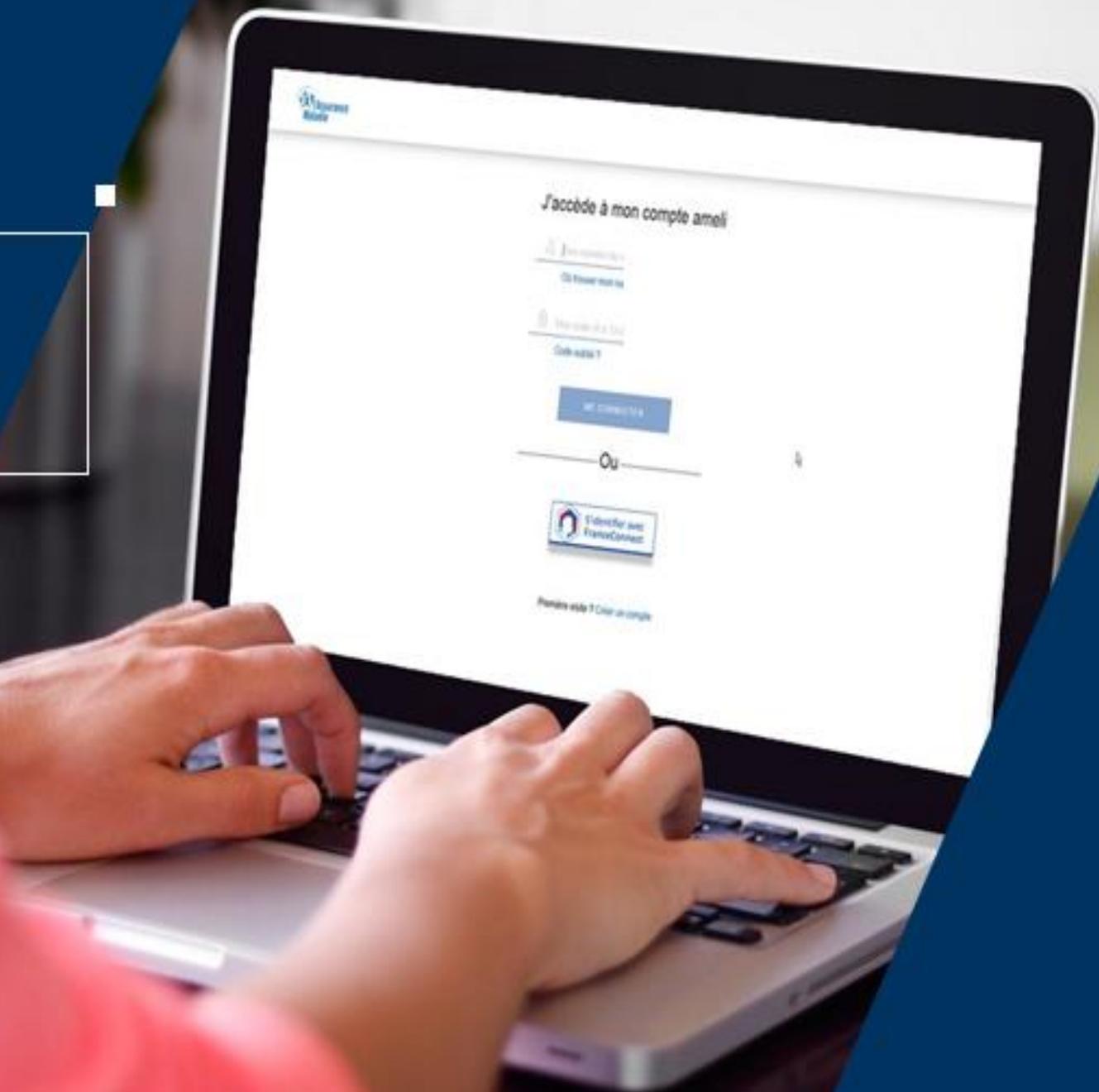
Cas d'exclusion du téléservice



- ▶ Les assurés des régimes partenaires. Ils sont exclus du téléservice.
- ▶ L'enfant de plus de 16 ans (il doit avoir sa propre carte Vitale).
- ▶ Les enfants dont l'indicateur RNIAM est différent de E. En effet, la demande de rattachement n'est proposée qu'au seul parent « référent ». Il arrive parfois qu'un parent « non référent » fasse une demande de rattachement, mais c'est donc par erreur, car son enfant lui est déjà rattaché (mais « rattaché pour ordre », RNIAM W) .

La démarche pas-à-
pas

COMPTE AMELI WEB



Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent

 L'assuré – parent référent des enfants - se connecte à son compte ameli

J'accède à mon compte ameli

 1 74 11 71 270 102

[Où trouver mon numéro de sécurité sociale ?](#)

 ●●●●●●●●



[Code oublié ?](#)

ME CONNECTER

OU



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (0) : L'assuré se rend dans l'onglet « **Mes démarches** » puis « **Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent** »

The screenshot shows the Assurance Maladie website interface. At the top, there is a navigation bar with the Assurance Maladie logo and five menu items: Accueil, Mes paiements, Mes démarches (highlighted), Mon espace prévention, and Mes informations. Below the navigation bar, there are four main sections:

- EFFECTUER UNE DÉMARCHE**
 - Commander une carte Vitale
 - Commander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
 - Déclarer la perte ou le vol de carte Vitale
 - Déclarer un accident causé par un tiers
 - Faire une demande de Complémentaire santé solidaire
 - **Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent** (circled in red)
 - Demander le remboursement d'un transport personnel
 - Demander l'aide du médiateur
 - Demander une pension d'invalidité
 - Faire ou révoquer une procuration en ligne
 - Demander un remboursement de soins à l'étranger
- TÉLÉCHARGER**
 - Attestation de droits
 - Attestation de paiement d'indemnités journalières
 - Mes relevés mensuels
 - Relevé fiscal
- DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION**
 - Changement d'adresse postale
 - Déclaration du nouveau-né
 - Modifier mes coordonnées bancaires
 - Changement de nom d'usage
- SUIVRE MES DÉMARCHES**
 - Commande de carte Vitale
 - Arrêts de travail
 - Consulter les délais de traitement de ma CPAM
- ESPACE D'ÉCHANGES**
 - Consulter mon espace d'échanges

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (1) : Etape préalable

Accueil Mes paiements **Mes démarches** Mon espace prévention Mes informations

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

Le second parent pourra ainsi utiliser sa carte Vitale pour les soins de votre ou de vos enfant(s).
Avant de choisir d'inscrire votre enfant sur les cartes Vitale des deux parents, vous avez besoin de l'accord du second parent.

J'AI COMPRIS !

En début de démarche, un message de rappel indique à l'assuré qu'il doit avoir **l'accord du second parent** avant d'effectuer la demande

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (2) : L'assuré **renseigne les informations obligatoires** du second parent

The screenshot shows the 'L'Assurance Maladie' website interface. At the top, there is a navigation bar with the following links: Accueil, Mes paiements, Mes démarches (highlighted), Mon espace prévention, and Mes informations. Below the navigation bar, the main heading reads 'INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT'. The form is titled 'Saisissez les informations du second parent : * champ obligatoire'. It contains three main sections: 1. 'Numéro de sécurité sociale : *' with two input fields: 'N° de sécurité sociale' (13 chiffres) and 'Clé' (2 chiffres). 2. 'Date de naissance : *' with a date input field (JJ/MM/AAAA) and a calendar icon. 3. 'Lien de parenté avec le ou les enfant(s) : *' with a dropdown menu labeled 'Choisir'. A 'CONTINUER' button is located at the bottom of the form.

L'assuré renseigne les informations concernant le second parent en saisissant son **NIR et sa clé**, sa **date de naissance**, ainsi que le **lien de parenté** avec le ou les enfant(s)

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (3) : L'assuré sélectionne **le ou les enfant(s)** concerné(s) par la demande

Un contrôle du Nir du second parent permet d'afficher le(s) enfant(s) en commun.



Accueil

Mes paiements

Mes démarches

Mon espace prévention

Mes informations

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

La demande concerne :

- NAYA**
04/04/2021
- LENY**
16/08/2017

L'assuré **sélectionne** le(s) enfant(s) concerné(s) par la demande

RETOUR

CONTINUER

A noter :

Les bénéficiaires éligibles sont **affichés et sélectionnables** – c'est-à-dire :

- Les enfants de moins de 16 ans ,
- Les enfants RNIAM E (=> rattaché au parent a fortiori référent)

Les enfants **déjà rattachés au parent « non référent »** (=> rattachés pour ordre, RNIAM W) ou ayant **plus de 16 ans** sont affichés, mais ne sont **pas sélectionnables**. De même, les demandes en cours de double rattachement ne sont pas sélectionnables.

Si l'assuré sélectionne **plus de 5 bénéficiaires**, un message lui indique qu'il doit se rapprocher de sa CPAM pour effectuer sa démarche.

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (4) : L'assuré sélectionne **le parent « référent »** des enfants sélectionnés

Le parent « référent » est celui qui recevra les messages de l'assurance maladie concernant l'enfant.

L'assuré sélectionne le parent « référent » pour le(s) enfant(s) sélectionné(s).

The screenshot shows the 'l'Assurance Maladie' website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo and the text 'l'Assurance Maladie'. Below the logo, there are five menu items: 'Accueil', 'Mes paiements', 'Mes démarches', 'Mon espace prévention', and 'Mes informations'. The 'Mes démarches' item is highlighted with a blue underline. Below the navigation bar, the main heading reads 'INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT'. Underneath, the question 'Quel sera le parent "référent" ?' is displayed. A sub-heading explains: 'Le parent sélectionné sera le référent pour les démarches auprès de l'Assurance Maladie (destination des courriers, actions dans le compte ameli, etc.)'. There are two radio button options for selecting a parent, each with a name and a date of birth: the first option is a name in a blue box followed by '07/10/1985', and the second option is a name in a blue box followed by '18/09/2000'. At the bottom of the form, there are two buttons: 'RETOUR' and 'CONTINUER'.

RETOUR

CONTINUER

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (5) : L'assuré dépose les **pièces justificatives** demandées

Pour **chacun** des enfants sélectionnés, l'assuré est obligé de déposer :

- soit un **livret de famille**
- soit un **extrait d'acte de naissance**.

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT * champ obligatoire

MELVYN

TOM

Déposez votre pièce justificative pour MELVYN

Livret de famille
 Extrait d'acte de naissance

Votre pièce doit être au format PDF, JPG ou PNG et sa taille totale ne peut excéder 200 Ko.

Fichier * : Aucun fichier choisi

RETOUR

CONTINUER

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (6) : L'assuré **atteste sur l'honneur** sa déclaration et l'accord du second parent

L'assuré **atteste sur l'honneur** avoir reçu l'accord du second parent. Il valide.

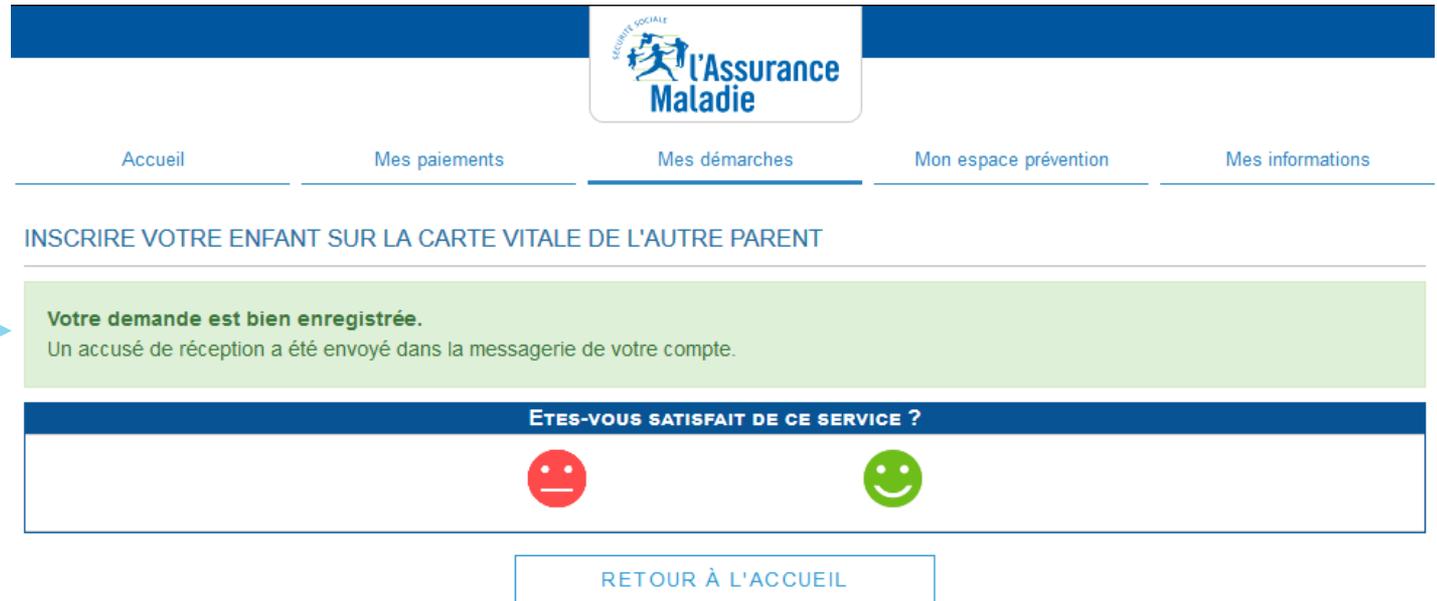
The screenshot shows the 'l'Assurance Maladie' website interface. At the top, there is a navigation bar with the following items: 'Accueil', 'Mes paiements', 'Mes démarches', 'Mon espace prévention', and 'Mes informations'. The 'Mes démarches' item is highlighted with a blue underline. Below the navigation bar, the main heading reads 'INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT'. Underneath this heading, there is a checkbox that is checked, followed by the text: 'J'atteste sur l'honneur avoir reçu l'accord de [redacted] quant à cette demande. Et je confirme l'exactitude des éléments renseignés.' Below this text, there is a warning in smaller font: 'Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amendes et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale).' At the bottom of the form, there are two buttons: 'RETOUR' (white with blue border) and 'VALIDER' (solid blue).

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent

 **ETAPE (7)** : Le compte confirme que la **demande a bien été enregistrée**

Un **message de confirmation** de bonne prise en compte s'affiche.

L'assuré recevra un **accusé de réception** électronique qui sera déposé dans la messagerie de son compte



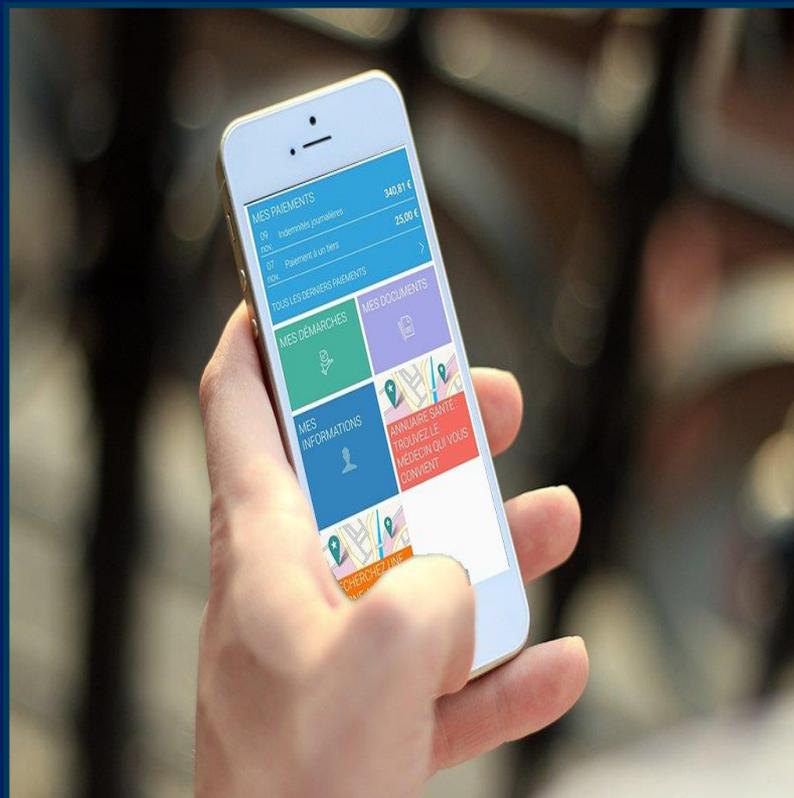
The screenshot shows the Assurance Maladie website interface. At the top, there is a navigation bar with the Assurance Maladie logo and several menu items: Accueil, Mes paiements, Mes démarches (which is highlighted), Mon espace prévention, and Mes informations. Below the navigation bar, the main heading reads "INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT". A green confirmation message is displayed: "Votre demande est bien enregistrée. Un accusé de réception a été envoyé dans la messagerie de votre compte." Below this message, there is a blue bar with the text "ETES-VOUS SATISFAIT DE CE SERVICE ?" and two smiley face icons, one red (sad) and one green (happy). At the bottom of the page, there is a button labeled "RETOUR À L'ACCUEIL".

A noter :

Il est impossible de faire une nouvelle demande de double rattachement, avant un délai de 15 jours suivant une première demande. Ce contrôle permet d'éviter des répétitions effectuées à tort par un assuré.

La démarche pas-à- pas

APPLI
AMELI

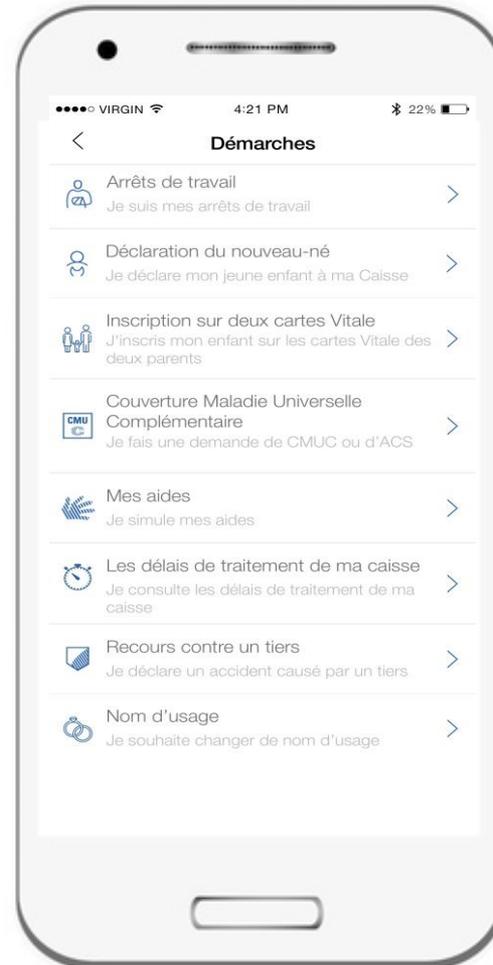
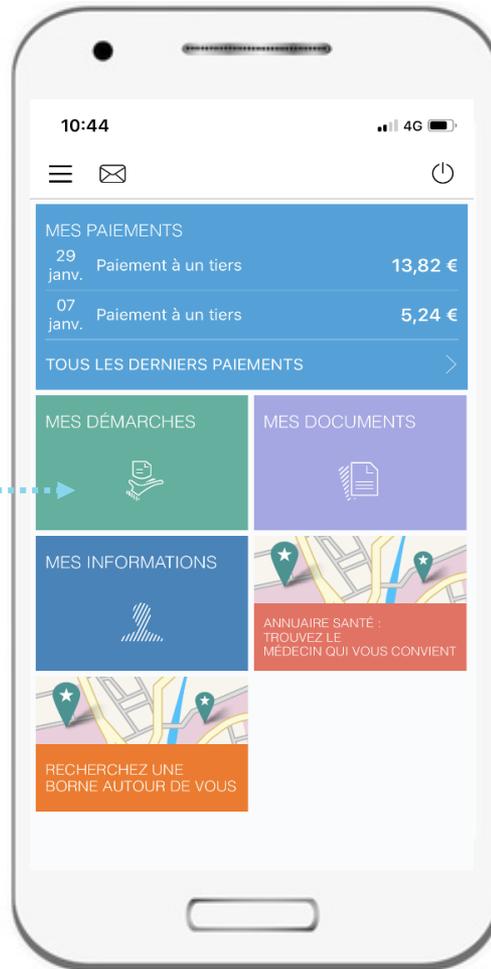


Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (0) : L'assuré se connecte à son compte ameli → **Rubrique Mes démarches**

L'assuré se rend dans l'onglet **Mes démarches**



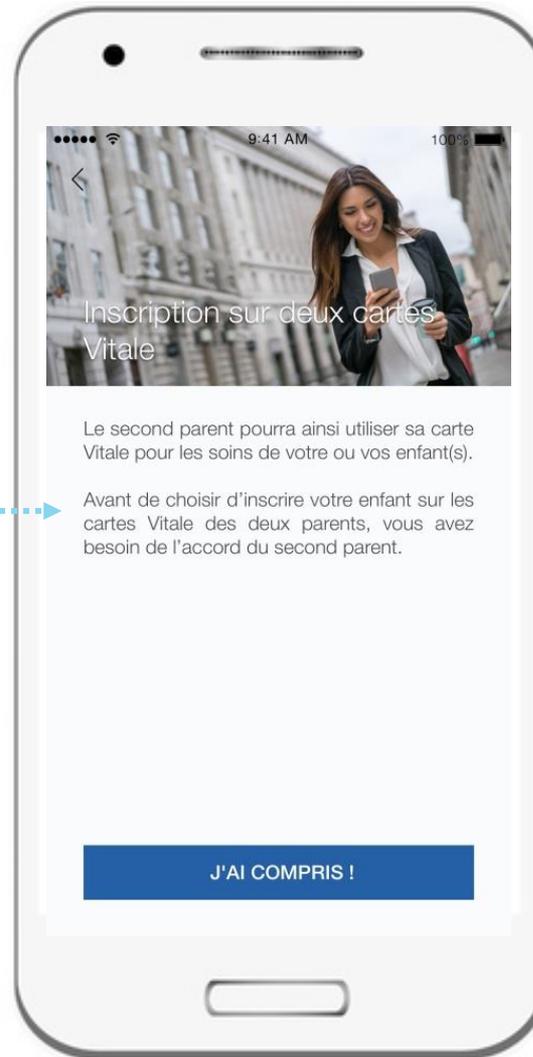
Il se rend dans la rubrique **Inscription sur deux Cartes vitale**

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (1) : Etape préalable

En début de démarche, un message de rappel indique à l'assuré qu'il doit avoir **l'accord du second parent** avant d'effectuer la demande



Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (2) : L'assuré **renseigne les informations obligatoires** du second parent

L'assuré renseigne les informations concernant le second parent en saisissant son **NIR et sa clé**, sa **date de naissance**, ainsi que le **lien de parenté** avec le ou les enfant(s)

The image shows a smartphone screen with the following content:

- Header: "Inscription sur deux cartes Vitale"
- Sub-header: "Saisissez les informations du second parent :
- Form fields:
 - Numéro de sécurité sociale
 - Date de naissance
 - Lien de parenté avec le ou les enfant(s)
- Bottom button: "SUIVANT"

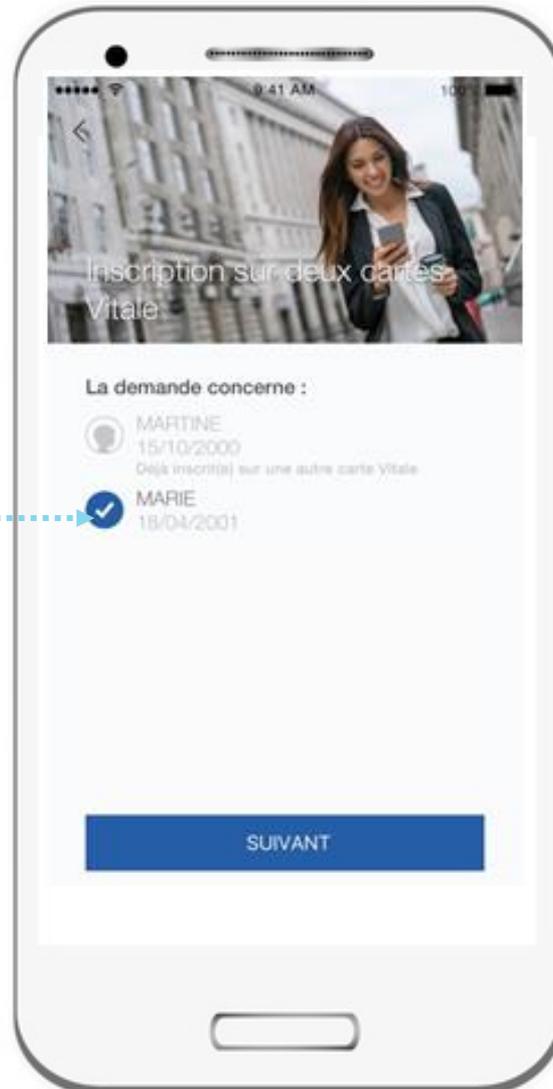
Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (3) : L'assuré sélectionne **le ou les enfant(s)** concerné(s) par la demande

Un contrôle du Nir du second parent permet d'afficher le(s) enfant(s) en commun.

L'assuré **sélectionne** le(s) enfant(s) concerné(s) par la demande



A noter :

Les bénéficiaires éligibles sont **affichés et sélectionnables** – c'est-à-dire :

- Les enfants de moins de 16 ans ,
- Les enfants RNIAM E (=> rattaché au parent a fortiori référent)

Les enfants **déjà rattachés au parent « non référent »** (=> rattachés pour ordre, RNIAM W) ou ayant **plus de 16 ans** sont affichés, mais ne sont **pas sélectionnables**. De même, les demandes en cours de double rattachement ne sont pas sélectionnables.

Si l'assuré sélectionne **plus de 5 bénéficiaires**, un message lui indique qu'il doit se rapprocher de sa CPAM pour effectuer sa démarche.

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (4) : L'assuré sélectionne **le parent « référent »** des enfants sélectionnés

Le parent « référent » est celui qui recevra les messages de l'assurance maladie concernant l'enfant.

L'assuré **sélectionne le parent « référent »** pour le(s) enfant(s) sélectionné(s).

9:41 AM 100%

Inscription sur deux cartes Vitale

Quel sera le parent "référent" ?

Le parent sélectionné sera le référent pour les démarches auprès de l'Assurance Maladie (destinataire des courriers, actions dans le compte ameli, etc.).

PATRICK DUPONT
30/05/1968

AURÉLIE DUPONT
18/04/1991

SUIVANT

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (5) : L'assuré dépose les **pièces justificatives** demandées

Pour **chacun** des enfants sélectionnés, l'assuré est obligé de déposer :

- soit un **livret de famille**
- soit un **extrait d'acte de naissance**.

L'assuré à le choix entre prendre une photo ou télécharger le document

9:41 AM 100%

Inscription sur deux cartes Vitale

Déposez votre pièce justificative pour MARIE DUPOND :

Extrait d'acte de naissance

Livret de famille

Prendre en photo le document

Télécharger le document

SUIVANT

Le document apparait lorsqu'il est **correctement chargé**

VIRGIN 4:21 PM 22%

Inscription sur deux cartes Vitale

Déposez votre pièce justificative pour MARIE DUPOND :

Extrait d'acte de naissance

Livret de famille

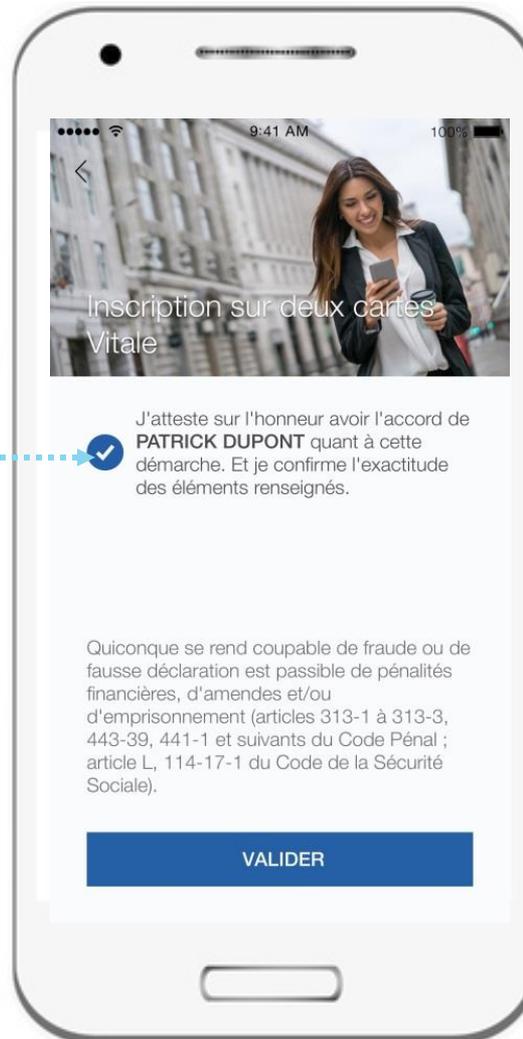
SUIVANT

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (6) : L'assuré **atteste sur l'honneur** sa déclaration et l'accord du second parent

L'assuré **atteste sur l'honneur** avoir reçu l'accord du second parent. Il valide.



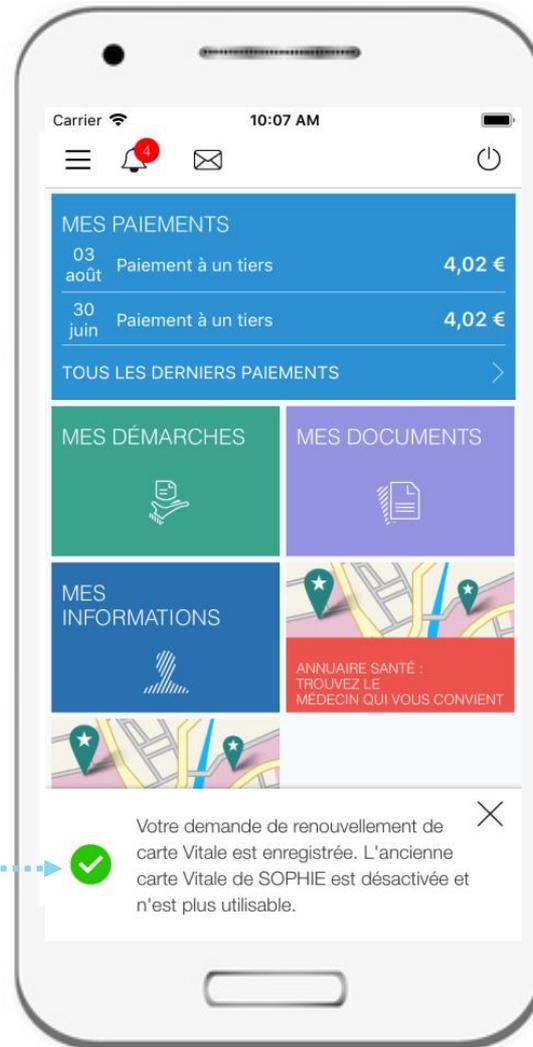
Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (7) : Le compte confirme que la **demande a bien été enregistrée**

Un **message de confirmation** de bonne prise en compte s'affiche.

L'assuré recevra un **accusé de réception** électronique qui sera déposé dans la messagerie de son compte



A noter :

Il est impossible de faire une nouvelle demande de double rattachement, avant un délai de 15 jours suivant une première demande. Ce contrôle permet d'éviter des répétitions effectuées à tort par un assuré.